

Projet de Transition Professionnelle : Mise en œuvre des priorités en application des Recommandations de France Compétences.

PRIORITE	NIVEAU DE DECISION	COTATIONS	NATURE	APPLIQUE en 2022	
I. PRIORITES NATIONALES					
1	Projet de salariés les moins qualifiés , à savoir : - les ouvriers et/ou les employés de niveaux 3 - et infra du cadre national des certifications professionnelles	5 points	a) Priorités relatives au public cible	OUI	
2	Projet de : - salariés reconnus inaptes - et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance	1 point		OUI	
3	Projet de salariés des entreprises de moins de 50 salariés	1 point		OUI	
4	Projet de salariés d'une durée maximale : - d'un an calendaire si le projet est réalisé en continu et à plein temps - ou de 1200 heures si le projet est réalisé en discontinu et/ou à temps partiel	2 points	b) Priorités relatives au projet de formation	OUI	
5	Projet qui intègre une formation certifiante structurée autour d'un ou plusieurs blocs de compétences permettant d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP	1 point		OUI	
II. PRIORITES REGIONALES					
6	Projet proposant une ingénierie de formation ou de parcours valorisée en région figurant sur une liste définie par la Transition Pro - Parcours mixte Formation/VAE - Parcours mixte CLEA - FOAD et actions multimodales - Hors temps de travail (nécessité d'une analyse à 6 mois)	1 point		OUI	
7	Projet intégrant un parcours de formation incluant un cofinancement attesté par un partenaire.	2 points		OUI	
8	Projet ciblant : - un métier à fortes perspectives d'emploi (Liste CREFOP Occitanie 2020 MAJ 08/2022) : https://www.transitionspro-occitanie.fr/images/TRANSITIONS-CO/transitions-pro-occitanie-crefop-liste-metiers-porteurs-2022.pdf - ou un métier émergent (Listes établies par France compétences 2022) https://www.transitionspro-occitanie.fr/images/espace_telechargement/2022/transitionspro-occitanie-liste-des-metiers-emergents-2022.pdf	3 points	c) Priorités relatives à l'emploi occupé ou au métier visé	OUI MAJ Liste CREFOP Aout 2022 MAJ Métiers émergents 29/07/22 CPI sept 2022	
9	Projet de salariés en emploi dans un secteur d'activité dont le taux d'emploi diminue, figurant sur une liste définie par Transitions Pro Occitanie. https://www.transitionspro-occitanie.fr/images/espace_telechargement/2022/transitionspro-occitanie-secteurs-dont-le-taux-d-emploi-diminue-01-2022.pdf	3 points		OUI MAJ à partir du 01/03/22	
10	Projet de salariés en : - contrat court (CDD, intérimaires, intermittents du spectacle) - et / ou à temps partiel...	1 point		OUI	